

RAPPORT D'ÉVALUATION

École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers

Projet d'offre de formation pour le contrat
2022-2027

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021
VAGUE B

Rapport publié le 17/12/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

François-René Martin, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président. » (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité. » (Article 11, alinéa 2).

Présentation

L'École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers (ÉESI) prépare à deux diplômes nationaux en art : le Diplôme national d'art (DNA, valant grade de licence) et le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, valant grade de master). S'y ajoutent un master et un doctorat délivrés à l'Université de Poitiers, en partenariat avec l'ÉESI, et jusqu'en 2020 un Diplôme supérieur de recherche en art (DSRA), document et art contemporain, en partenariat avec l'École nationale supérieure d'art de Bourges, aujourd'hui clos.

L'ÉESI se conçoit comme une école de création contemporaine en art « généraliste » : une option unique structure les deux cursus, avec des champs de spécialité que sont la bande dessinée et les littératures graphiques (site d'Angoulême).

L'ÉESI s'inscrit dans un grand territoire régional (la Nouvelle Aquitaine) riche de nombreux établissements académiques et culturels. Son positionnement la démarque des écoles de Bordeaux et de Limoges ; le haut-niveau des pôles universitaires, notamment celui de Poitiers, constitue une ressource intégrée par l'ÉESI dans sa politique de rapprochements. Les perspectives de développement international (réseau bande dessinée via Erasmus ; chaire Unesco Littérature graphique en préparation, en coopération avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image et tournée vers l'Afrique francophone, etc.) sont prometteuses.

Les effectifs affichés dans le rapport sont de 95 étudiants en premier cycle, 60 en deuxième cycle, auxquels s'ajoutent 10 à 12 étudiants inscrits en post-diplôme et cinq dans le doctorat « bande dessinée ». La spécialité *Bande dessinée* parcourt donc l'ensemble de la formation, de la deuxième année jusqu'au doctorat.

Les deux bâtiments de l'ÉESI, vieillissés, n'étaient plus adaptés aux missions et aux usages propres à une école d'art. Un programme architectural (2018-2020) a jeté les bases d'une rénovation ambitieuse, à l'horizon de 2024 : rajeunissement et extension sur le site d'Angoulême ; construction d'un nouveau bâtiment à Poitiers dans le quartier des Couronneries.

La stratégie de professionnalisation de l'ÉESI repose sur la création d'un post-diplôme sur le mode d'une « Résidence-Trempin », baptisée « Supercanon » qui relèvera le DSRA et vise à intégrer les diplômés qui suivent la formation dans des institutions partenaires.

Avis sur les formations proposées

Le cursus a récemment été modifié, dans le but d'une clarification des parcours. Le schéma livré dans l'offre de formation vient apporter des réponses à la tension qui avait été observée entre la nécessité d'une formation « générale » en art et l'impératif d'une « spécialité » pour les établissements. Concernant le DNA, le premier cycle a tout d'abord vocation à donner aux étudiants qui sont admis à l'ÉESI une base solide tant dans les domaines artistiques et techniques que théoriques. La première année est propédeutique et vise à donner aux arrivants un aperçu des possibles de création permis par l'établissement dans ses deux sites. La deuxième année est conçue comme une année de « pré-orientation », servant à préciser à la fin du semestre 3 le parcours choisi par les étudiants. Soit le parcours *Art*, soit le parcours *Bande dessinée*, dédié au site d'Angoulême. Les parcours sont ainsi formalisés, en premier cycle, dans les semestres 4, 5 et 6. Deux jurys distincts et construits selon la « coloration » (terme utilisé par le comité) du DNA sanctionneront les trois années du parcours, délivrant selon le cas un DNA option *Art* ou un DNA option *Art* mention *Bande dessinée*. On notera que la différenciation entre les deux formations n'est plus pensée en terme de

« spécialité », mais de « mention ». Ce choix résulte à la fois de l'écoute faite aux souhaits des étudiants ainsi que des équipes pédagogiques. Il vient répondre à un besoin d'une formation ouverte et à une crainte d'« enfermement » prématuré dans un domaine ou une technique ; il correspond par ailleurs à une vision plurielle de la création artistique, pour laquelle les spécialités sont en réalité des hybridations faites à partir d'un fond générique.

Concernant le DNSEP, le deuxième cycle (4^e et 5^e années) reprend ce schéma duel, l'option Art générique pouvant être poursuivie aussi bien à Poitiers qu'à Angoulême. Les options feront l'objet d'un parcours de formation et d'un jury dédiés dont les contenus ne sont pas ici précisés.

La conséquence de cette refonte du schéma général des enseignements et des parcours est la suppression sur les deux sites de la mention *Images animées* et sur le site de Poitiers de la mention *Création numérique* (les enseignements liés à ces deux mentions ne disparaissent pas pour autant). Des raisons d'attractivité, de positionnement par rapport aux formations du champ cinématographique, expliquent le double recentrage sur la formation artistique généraliste et la possibilité d'un parcours différencié en *Bande dessinée*. Cette clarification, comme celle qui concerne la mention *Bande dessinée* dans son articulation avec l'offre universitaire (voir infra) suit non seulement les vœux des étudiants et du personnel pédagogique mais aussi les recommandations du Hcéres.

Le DNSEP mention *Bande dessinée* pose des problèmes spécifiques, liés à l'environnement local et académique dans lequel il se situe. Deux formations existaient et ont tenté de s'associer : le diplôme de l'ÉESI dans cette mention et le master *Textim* de l'Université de Poitiers dans son parcours *BD*. Différence de parcours et de compétences artistiques des étudiants, difficultés de dialogues entre les équipes pédagogiques, tensions dans l'accès aux équipements, protectionnisme de l'un des partenaires dans l'organisation de passerelles, concurrence enfin entre les deux formations : toutes ces difficultés imposaient aux deux entités de s'entendre et de proposer là encore une articulation intéressante pour les étudiants et les équipes d'enseignants. La solution d'un double-diplôme est proposée, avec un tronc commun et un système de gradation des matières artistique et théorique, permettant de faire cohabiter deux profils d'étudiants différents.

Cette construction d'ensemble ne peut être décrite sans ajouter le niveau Doctorat de l'édifice, conçu naturellement sur le modèle LMD. Déjà expérimenté dans le cadre de l'association avec l'Université de Poitiers un « doctorat de création Expression artistique et littéraire, spécialité *Bande dessinée* » est appelé à prospérer dans le futur. La formule adoptée est celle du co-encadrement, chaque doctorant ayant pour référent un directeur de thèse (HDR) côté université et un professeur de l'ÉESI côté Angoulême.

Avis sur le pilotage et sur les dispositifs opérationnels

L'offre de formation ne revient que partiellement sur le pilotage et les dispositifs opérationnels. La forme juridique de l'ÉESI (un EPCC) permet une grande souplesse dans l'administration de l'ensemble, mais suppose une bonne coordination entre les différentes tutelles, et notamment les deux villes qui sont les partenaires prééminents au sein du Conseil d'administration. Un Conseil scientifique pédagogique et de la vie étudiante (CSPVE) permet d'instaurer un dialogue avec l'équipe pédagogique ainsi qu'avec les étudiants.

La nouvelle offre de formation est de manière évidente nourrie du dialogue qui a pu se nouer entre les différents corps au sein de l'établissement. L'autoévaluation a permis de manière évidente de formuler une offre plus cohérente et d'abandonner des mentions qui rendaient celle-ci difficile à lire et à identifier à l'extérieur.

Elle doit à moyen terme renforcer les possibilités de mobilité internationale en permettant, dans le cadre d'un Programme « Extension du domaine de la bande dessinée » (EDBD), des échanges avec de grands partenaires européens (Bruxelles, Hambourg et Milan).

Enfin, la professionnalisation semble pour une part notable construite à partir du programme de post-master Résidences-tremplin « Supercanon », qui associe l'ÉESI à des institutions culturelles ou industrielles publiques ou privées, au sein desquelles des diplômés viennent participer aux activités ou développer des projets spécifiques.

Un des atouts de l'ÉESI est l'alliage qu'elle suppose entre deux sites, avec deux équipes assises chacune sur un site et reliées par une direction commune. Cette spécificité s'est faite dans le passé au risque de déséquilibres, en faveur d'Angoulême semble-t-il. Les solutions proposées, tant au niveau politique en matière d'investissement immobilier, qu'au niveau pédagogique par la nouvelle offre paraissent offrir à moyen terme de nouvelles possibilités. Celles-ci devront, en terme opérationnel, offrir des possibilités de mobilité, de rencontre, d'échanges plus nourris entre les étudiants des deux sites et entre les enseignants. Mais la limite dans le renforcement de ces échanges est naturellement d'alourdir la charge des équipes administratives et de la direction, déjà soumis à un « pendulage » chronophage et à terme usant entre les deux sites. Il n'en reste pas moins que cette question est trop brièvement abordée dans l'offre de formation et devra faire l'objet d'une attention toute particulière.

Conclusion

L'offre de formation proposée expose avec beaucoup de clarté les solutions adoptées par l'ÉESI pour rendre le parcours plus lisible. Elle répond de manière réfléchie à la délicate question de la spécialisation des écoles sur le territoire – spécialisation dans la construction des parcours et dans l'affichage académique ou politique de ces établissements au sein d'une carte nationale ou internationale. Le choix de consolider la majeure que serait la formation artistique générale en la doublant d'une mention est la conséquence de ce choix. Elle permet de garder pour autant l'affichage « bande dessinée » qu'exigent à la fois la professionnalisation de nombre d'étudiants ainsi que la visibilité de l'établissement.

La construction du parcours et la nature de la spécialisation, sous la forme d'une mention, permettent de créer un *continuum* avec le niveau master (redéfini ici dans le lien avec l'université) puis le dernier niveau, celui de la recherche, de l'édifice. Elle permet aux étudiants qui ne souhaiteraient pas s'engager dans le domaine de la bande dessinée de bénéficier d'une formation générale pleinement assumée. Elle permet aussi aux étudiants pratiquant la bande dessinée de trouver un équilibre souhaitable entre l'entrée dans un genre artistique à la fois dynamique et très institutionnalisé et l'ouverture à des hybridations avec la création contemporaine dans son ensemble.

La reformulation d'un post-master déjà existant en programme d'immersion à visée professionnelle est un autre volet de la reconstruction du parcours. Elle doit être accompagnée du renforcement de la mobilité internationale des étudiants, indispensable dans le cadre d'une formation et condition nécessaire dans la construction des parcours professionnels futurs des étudiants.

Avis sur les formations

Intitulé de la formation	Avis sur l'accréditation
Diplôme national d'art (DNA)	Avis favorable
Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)	Avis favorable

Observations de l'établissement

À : Madame Lynne FRANJIE
Directrice du Département d'évaluation des formations
Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Objet :
Observations relatives au rapport d'évaluation du projet
d'offre de formation pour le contrat 2022-2027
(DNA option Art et DNSEP option Art)

Madame la Directrice,

Nous avons bien reçu le rapport d'évaluation transmis par votre département le 6 décembre dernier, portant sur notre projet d'offre de formation pour le contrat 2022-2027. Nous nous réjouissons que pour le Diplôme national d'art (DNA option art) comme pour le Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP option art) préparés à l'École européenne supérieure de l'image Angoulême-Poitiers, l'avis sur l'accréditation soit favorable. Nous vous en remercions.

La lecture du rapport n'appelle aucun commentaire de notre part.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, nos plus respectueuses salutations.

Marc Monjou
Directeur général de l'École européenne
supérieure de l'image Angoulême-Poitiers

Angoulême, le 16 décembre 2021



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Monjou".

ÉESI

**École européenne
supérieure de l'image**
Angoulême – Poitiers

Site d'Angoulême
134 rue de Bordeaux
16000 Angoulême
+33 (0)5 45 92 66 02

Site de Poitiers
26 rue Jean Alexandre
86000 Poitiers
+33 (0)5 49 88 49 86

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)